

Extrait du registre des arrêtés municipaux

## ARRÊTÉ

N° SG 2025-186

Le Maire de Bayeux,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,  
VU le Code de la Route,  
VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur David GUEZENEC, Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Bayeux,  
VU la demande formulée par l'entreprise BOUYGUES sollicitant l'autorisation de réguler temporairement la circulation et le stationnement des véhicules ou engins à deux roues rue aux Coqs à l'occasion de travaux de renouvellement des réseaux EU/EP et eau potable,  
CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du 17 mars 2025 au 03 juin 2025,  
CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation et le stationnement des véhicules ou engins à deux roues,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** – La circulation s'effectuera par chaussée rétrécie du 17 mars 2025 au 28 mars 2025 et le stationnement de tous véhicules ou engins à deux roues sera interdit du 17 mars 2025 au 03 juin 2025 :

- Rue aux Coqs, au droit des travaux.

**Article 2** – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise BOUYGUES.

**Article 3** - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4** – Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

**Article 5** – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le trois mars deux mil vingt-cinq.

Pour le Maire et par délégation  
David GUEZENEC  
Responsable du Centre Technique Municipal

